

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Projet de parc éolien de Saint-Oulph et Etreilles-sur-Aube (Aube, 10)

Communes de Saint-Oulph et Etreilles-sur-Aube

PIÈCE 7 : PLANS



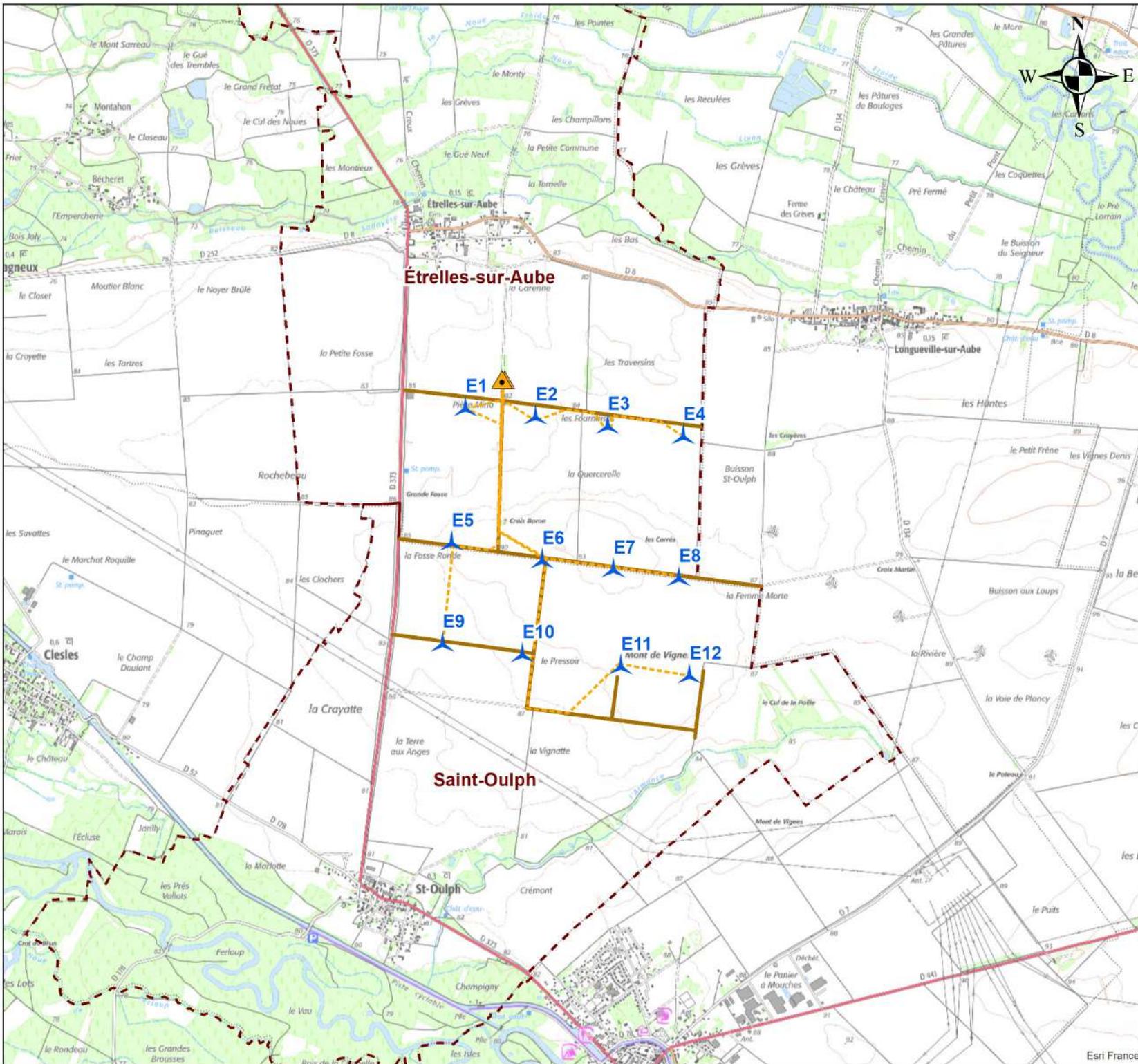
Maître d'Ouvrage : SAINT OULPH ETRELLES ENERGIE

Décembre 2024



Agence :
INDDIGO
7, avenue du Général Sarrail
31290 Villefranche-de-Lauragais -
France
Tél. : 05 61 81 69 00





Plan de situation

- Eolienne du projet
- Poste de livraison
- Raccordement inter-éolien
- Chemin d'accès
- Limite communale

**Saint-Oulph, Etreilles-sur-Aube
(10)**

07/10/2024

Echelle : 1 : 25 000 - Format A3

km
 0 1 2



Plan d'ensemble

Saint-Oulph et Etreles-sur-Aube
Aube (10)

- | | | |
|----------------------------|--|---|
| Eolienne | Zone de stockage de pailles | Parcelle d'assiette |
| Périmètre de survol | Câble électrique inter-éolienne 20kV + fibre optique | Parcelle avec servitude permanent et/ou passage de câbles |
| Fondation de l'éolienne | Poste de livraison | Parcelle avec servitude temporaire |
| Voie et plateforme à créer | Limite communale | |
| Voie à renforcer | Limite parcellaire | |
| Plateforme légère | | |
| Pan coupé provisoire | | |
- Prise de vue aérienne IGN (juillet 2022)



Saint-Oulph - Etreles-sur-Aube	DATE: 30/09/2024
Plan d'ensemble	PROJETEUR: Pianimétrie Lambert 93 NGF 10N 69



Monsieur Pascal COURTADE
Préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
CS 20372 - 10025 Troyes cedex

Interlocuteur
Guillaume ODDON
Mob: 06 17 43 72 59
Email : guillaume.oddon@jpee.fr

Paris, le 06 novembre 2024

Objet : Projet éolien de Saint-Oulph et Etreilles-sur-Aube – Demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

la société SAINT OULPH ERELLES ENERGIE, société par actions simplifiée au capital social de 600 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther-King, 14280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 934 338 245 agissant en qualité de pétitionnaire,

représentée par M. Mathieu BONNET, Directeur du développement éolien de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée au capital social de 3 791 673 euros, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King - 14280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 410 943 948, agissant en qualité de Présidente de la société SAINT OULPH ERELLES ENERGIE,

sollicite **l'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation du parc éolien de Saint-Oulph et Etreilles-sur-Aube**, constitué de 12 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale de 4,5 MW et de 4 postes de livraison sur le territoire des communes de Saint-Oulph (10170) et Etreilles-sur-Aube (10170).

Raison Sociale de la Société	SAINT OULPH ERELLES ENERGIE
N° SIRET du siège social	934 338 245 00012 RCS Caen
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Adresse site d'exploitation	Saint-Oulph et Etreilles-sur-Aube (10170)
Rubrique du classement ICPE	2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent

Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 12 Hauteur totale maximale : 207,5 m Hauteur maximale du mât (mât + nacelle) : 131 m Puissance unitaire maximale : 4,5 MW Puissance maximale totale installée : 54 MW
----------------------	--

Vous trouverez ci-joint un dossier établi en application de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et respectant les exigences du Code de l'Environnement.

Le pétitionnaire demande une dérogation pour le plan d'ensemble du parc éolien visé à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement. Une échelle réduite au 1/3000 au lieu de 1/200 est demandée pour le plan d'ensemble du projet.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à notre demande et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre plus haute considération.

M. Mathieu BONNET

A Nantes, le 06/11/2024

